



Commune de
Londinières

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°6
Annexes Sanitaires



Euclid
Eurotop

21 rue Carnot B.P. 183 76190 YVETOT
Tél : 02.32.70.47.10 Fax : 02.32.70.47.19
urbanisme@euclid.fr

Alimentation en eau potable

Le réseau dessert 665 habitations répartis sur le territoire communal. Le contrat d'affermage est passé entre la commune de Londinières et la SAUR.

Conformément au rapport annuel de synthèse 2012 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS (Agence Régionale de Santé) : « L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. ».

I. Les installations de production

A. Les installations de production

Forage de production de Londinières

Date de mise en service	-
Capacité nominale	40 m ³ /h et 883 m ³ /j
Nature de l'Eau	Souterraine
Type Filière	Traitement au chlore gazeux
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON

B. Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et Réservoirs

Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m ³	Cote trop plein	Télésurveillance
Bâches	500 (2 x 250)	148	NON

II. Le réseau

A. Les canalisations

Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	60	0	4 664
Acier	80	0	4 560
Acier	100	0	2 175
Acier	150	0	1 017
Fonte	80	0	9
Fonte	150	0	3 442
Inconnue	0	0	206
Polyethylene	63	0	83
Pvc	63	0	903
Pvc	110	0	2 354
Pvc	125	0	389
Pvc	140	0	431
Pvc	160	0	104
Total		0	20 336

B. Les équipements de réseau

Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Désignation	Nombre
Defense incendie	21
Plaque d'extremite	2
Vanne / Robinet	98
Ventouse	9
Vidange / Purge	58

C. Les branchements

Le nombre de branchements existants au 31 décembre 2012 était de 663.

III. Bilan de l'activité**A. Les volumes d'eau**1) Les volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m3

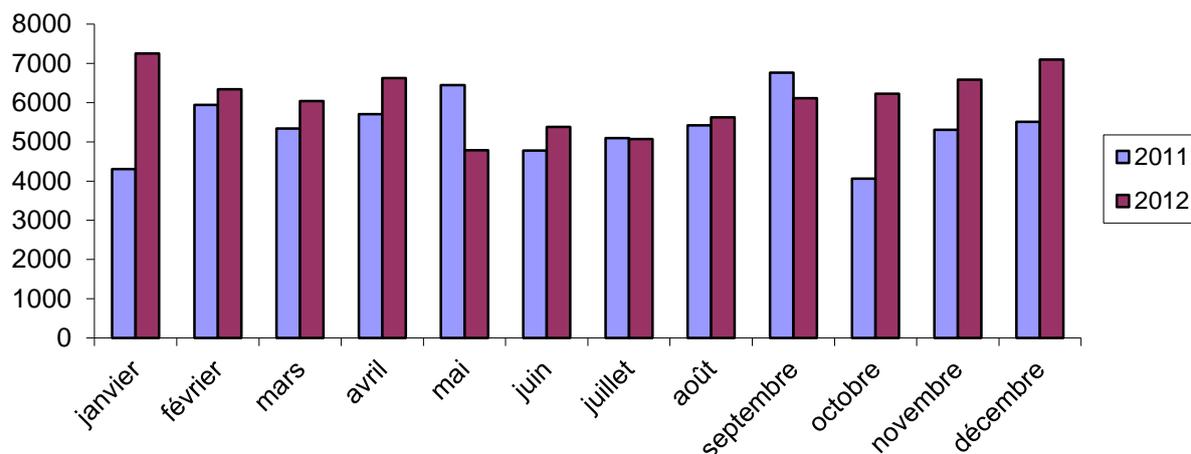
Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2011	2012
Volume produit	64 677	73 130
Volume importé	0	0
Volume exporté	0	0
Total volume mis en distribution	64 677	73 130
Evolution N / N-1	-	13,07 %

Les volumes mensuels mis en distribution

	2011	2012	Evolution N/N-1
Janvier	4 307	7 251	68,35 %
Février	5 941	6 338	6,68 %
Mars	5 342	6 039	13,05 %
Avril	5 702	6 626	16,20 %
Mai	6 445	4 788	-25,71 %
Juin	4 780	5 377	12,49 %
Juillet	5 099	5 072	-0,53 %
Août	5 424	5 621	3,63 %
Septembre	6 761	6 115	-9,55 %
Octobre	4 062	6 223	53,20 %
Novembre	5 305	6 583	24,09 %
Décembre	5 509	7 097	28,83 %
Total	64 677	73 130	13,07 %

volumes mensuels mis en distribution

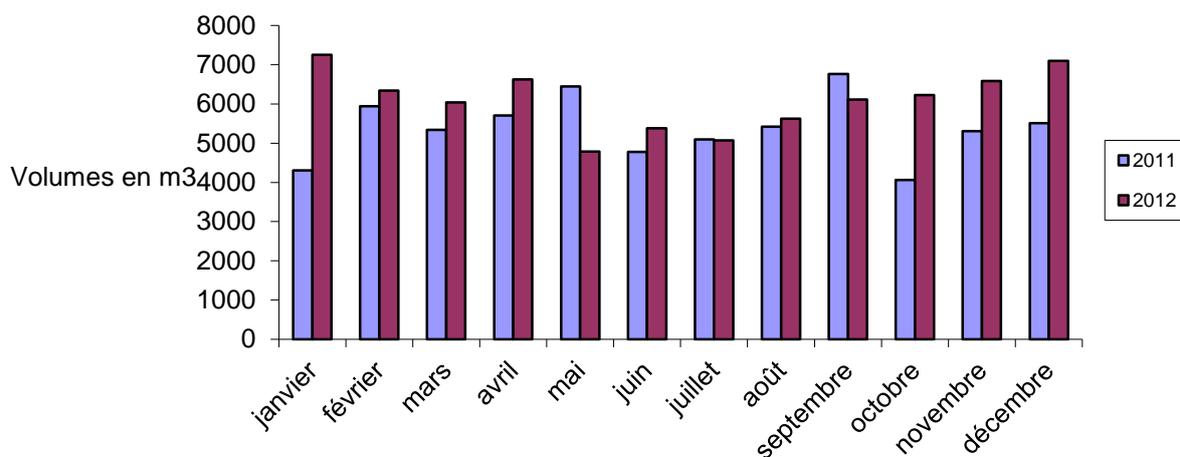


2) La production

Volumes mensuels produits exprimés en m3

	2011	2012
Janvier	4 307	7 251
Février	5 941	6 338
Mars	5 342	6 039
Avril	5 702	6 626
Mai	6 445	4 788
Juin	4 780	5 377
Juillet	5 099	5 072
Août	5 424	5 621
Septembre	6 761	6 115
Octobre	4 062	6 223
Novembre	5 305	6 583
Décembre	5 509	7 097
Total	64 677	73 130
Evolution N / N+1	-	13,07 %

volumes mensuels produits



Synthèse annuelle par station

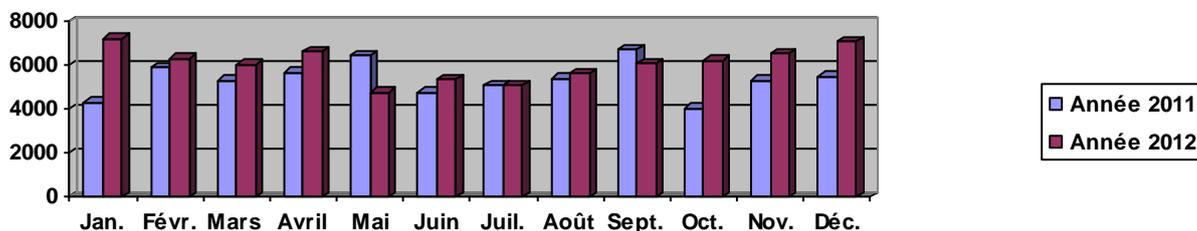
Libellé de la station	Volume annuel		Volume journalier			
	2011	2012	Volume moyen	Pointe constatée	Capacité nominale	Taux de mobilisation
Forage de production de Londinières	64 677	73 130	200	-	0	-
Total	64 677	73 130	200	0	0	

Détail par station

Volumes mensuels produits exprimés en m3

Forage de production de Londinières

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2011	4307	5941	5342	5702	6445	4780	5099	5424	6761	4062	5305	5509	64677
Année 2012	7251	6338	6039	6626	4788	5377	5072	5621	6115	6223	6583	7097	73130



3) Le rendement du réseau

Période d'extraction des données

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 3/9/2012 (359 jours)

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur cette même période.

Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) * 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Il est possible d'obtenir les volumes sur 365 j en multipliant chaque volume par le ratio 365/nombre de jours de la période de relève.

La période de relève sera celle de l'année pour laquelle on cherche à recalculer le volume

Désignation	2011	2012
Volume eau potable consommé autorisé	37 324	57 039
Volume eau potable vendu en gros	0	0
Volume eau potable produit	45 025	67 642
Volume eau potable acheté en gros	0	0
Rendement du réseau de distribution	82,9%	84,3%
Evolution N / N-1	-	+1

Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2011	2012
Volume eau potable mis en distribution	45 025	67 642
Volume eau potable consommé autorisé	37 324	57 039
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	20	20
Indice linéaire de pertes en réseau en m3/ KM / jour	1,50	1,45
Evolution N / N-1	-	-3,33 %

Rendement spécifique : rendement primaire

Rendement primaire = volume consommé/ volume mis en distribution (définition DDT) calculés sur la période d'extraction des données

Volume consommé = volume relevé + volume estimé des clients

Désignation	2011	2012
Volume consommé	37 324	57 039
Volume mis en distribution	45 025	67 642
Rendement primaire	89,3 %	84 %
Evolution N / N-1	-	-5

B. L'énergie électrique

1) Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2011	2012
Consommation d'énergie électrique en kWh	22 158	29 200
Evolution N / N-1	-	31,78 %

2) Consommation d'énergie électrique des stations

Liste des stations de production / traitement et de reprise / surpression :

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3
Forage de production de Londinières	Station de production/traitement	29 200	73 130	0,40

IV. La qualité du produit

A. Généralités

Synthèse qualitative de l'eau mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	10	10	100,0
Physico-chimique	10	10	100,0
Nombre total d'échantillons	10	10	100,0
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	2	2	100,0
Physico-chimique	1	1	100,0
Nombre total d'échantillons	2	2	100,0
TOTAL échantillons	12	12	100,0

B. L'eau brute

Synthèse quantitative de l'eau brute :

NATURE DE L'ANALYSE	Nombre d'analyses
TOTAL échantillons	0

DDASS

Il n'y a pas eu d'analyse sur l'eau brute à la station de production de Londinières.

Autocontrôle :

Les contrôles sont effectués uniquement sur les eaux mises en distribution et sur les eaux distribuées.

C. L'eau point de mise en distribution

1) *Synthèse*

Synthèse qualitative de l'eau point de mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	2	2	100,0
Physico-chimique	2	2	100,0
Nombre total d'échantillons	2	2	100,0
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	1	1	100,0
Nombre total d'échantillons	1	1	100,0
TOTAL échantillons	3	3	100,0

Programme des contrôles :

ARS :

Lieu dit	Analyses DDASS
Réservoir de londinières	1 P1P2 + 1 P1

Autocontrôles :

Lieu dit	Chlore
Réservoir de londinières	1 / semaine minimum

Résultats des analyses :

RESERVOIR LONDINIÈRES :

Paramètres	Mini	Maxi	Limites de qualités	Références de qualité
pH	7.35	7.45	-	6.5 à 9
Turbidité	<0.10		-	2 NFU
Conductivité	663	673	-	180 à 1000µS/cm à 20 °C
TH(dureté de l'eau)	33.7	34.8	-	-
Nitrates	30	30.4	50 mg/l	-
Ammonium	<0.02	<0.05	-	0.10 mg/l
Chlorures	20.5	21.9	-	250 mg/l
Sulfates	12.1	13.3	-	250 mg/l
Résiduel de chlore libre	0.19	0.22	-	-
Pesticides				
Atrazine		<0.03	0.10 µg/l	-
Déséthylatrazine		0.056	0.10 µg/l	-

D. L'eau distribuée1) *Synthèse*

Synthèse qualitative de l'eau distribuée :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	8	8	100,0
Physico-chimique	8	8	100,0
Nombre total d'échantillons	8	8	100,0
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	1	1	100,0
Physico-chimique	1	1	100,0
Nombre total d'échantillons	1	1	100,0
TOTAL échantillons	9	9	100,0

Programme des contrôles :

ARS :

Unité de distribution	D1	D1D2	B3
Londinières	6	1	1

Autocontrôle

Des mesures de chlore sont réalisées régulièrement en tout point du réseau afin de contrôler ou ajuster le fonctionnement du dispositif de désinfection.

V. Synthèse

Toutes les analyses étaient conformes sur l'exercice 2012. Eau de bonne qualité physico-chimique et bactériologique sur la ressource de Londinières. A noter tout de même une augmentation progressive de la concentration en déséthylatazine.

L'assainissement des eaux usées

I. La station d'épuration

Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation :	Londinières
Code national (SANDRE) :	037639201000
Date de mise en service de la station :	janvier 1982
Capacité constructeur :	1500 EH (90 Kg DBO ₅)
Nombre de raccordés :	1124 habitants (source : commune et date : 2010)
Débit nominal (de temps sec) :	225 m ³ /j
Maître d'ouvrage :	LONDINIÈRES
Exploitant :	LONDINIÈRES
Maître d'œuvre :	DDE 76
Constructeur :	SEPT
Type d'épuration :	Boues activées
Filières eau :	Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification
Filières boues :	Epaississement, Stockage
Type de réseau :	Mixte
Communes raccordées :	Londinières
Industries raccordées :	Aucune

Nom du milieu récepteur : Entité hydrographique : l'Eaulne

A. Conclusion du SATESE - 2012

Cette station d'épuration, de type boues activées mise en service en 1982, traite actuellement une population de 1124 équivalents-habitants pour une capacité nominale de 1500 EH.

Le jour de la visite, cette station respectait la norme de rejet, définie selon la déclaration d'existence du 05/04/2007, pour tous les paramètres.

Un curage a débuté dernièrement sur le réseau de la commune.

Le fonctionnement et l'exploitation sont plutôt corrects et rigoureux sur ce site. Néanmoins, la vétusté de la station et son obsolescence (absence de dessableur et de dégazeur) peut justifier une quantité importante de mousse dans le bassin d'aération ainsi qu'une couche de flottants à la surface du clarificateur. L'apport d'oxygène est réalisé par une turbine flottante et le temps d'aération dépasse maintenant les 10 heures afin d'abattre la pollution. La collectivité doit engager une réflexion concernant la réhabilitation de ce site afin de respecter la réglementation en vigueur. Cependant, le maître d'ouvrage a précisé qu'il souhaitait différer cet investissement en raison de son incapacité financière.

Un nettoyage global de la station est conseillé notamment sur les différents ouvrages (Karcher + peinture) de manière à enlever la mousse présente sur les ouvrages et de leur redonner un aspect correct.

Au niveau de la filière boues, le silo facilite l'extraction régulière de la biomasse en excès et le stockage des boues avant épandage. Cependant, l'indice de boues caractérise une décantabilité moyenne des boues. La production de boues (20.1 t) est assez proche du nombre de raccordements sur la station.

Autosurveillance :

Cette station est soumise à l'autosurveillance et l'exploitant doit réaliser deux bilans 24 heures par an. Les bilans réalisés en 2011 montrent un rejet excellent dans le milieu naturel mais une différence de débit importante par temps de pluie (483.49 m³) et par temps sec (116.42 m³).

Il conviendrait de réaliser et de finaliser le dossier SANDRE relatif au scénario d'échange des données d'autosurveillance. Un exemplaire sera envoyé à la collectivité et devra être complété et retourné au SATESE.

Enfin, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service, obligatoire depuis 1995 renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (Décret n°2007 -675 du 2 mai 2007) devra également être rédigé.

En conclusion, le jour de la visite, cette station rejetait dans le milieu naturel, une eau d'excellente qualité, respectant la norme de rejet pour tous les paramètres.

Il conviendrait d'effectuer un nettoyage global des différents ouvrages. De plus, la collectivité devra entamer une réflexion sur la réhabilitation de ce site afin de répondre aux exigences réglementaires.

II. Le réseau communal

A. L'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement collectif dessert le bourg de Londinières.

Quelques constructions situées à proximité du bourg ne sont pas connectées au réseau.

Plan du réseau d'assainissement



B. L'assainissement non collectif

Les secteurs non desservis par l'assainissement collectif comprennent tous les hameaux excentrés.

La gestion des déchets

III. Déchets ménagers

La communauté de communes met en place un ramassage d'ordure ménagère une fois par semaine. A Londinières le ramassage se fait tous les mardis matin.

A. Déchetteries, points verts et apports volontaires

La Communauté de communes du Canton de Londinières dispose d'une déchetterie situé à Fresnoy-Folny.

Dispositif des points verts et points d'apport volontaire

En 2002, la communauté de communes de Londinières mettait en place les conteneurs aux Points d'Apport Volontaires pour permettre le tri que la loi a rendu obligatoire. Ainsi, le tonnage collecté en porte à porte diminue.

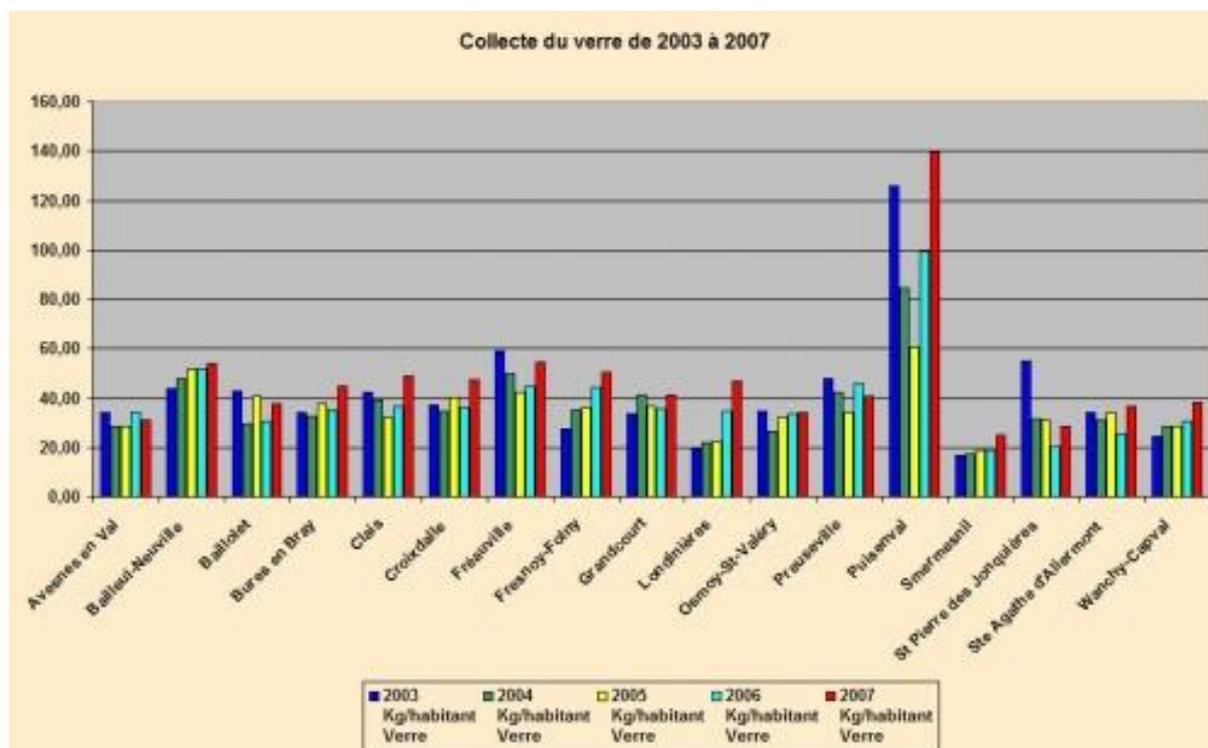
Chaque commune dispose d'un Point d'Apport Volontaire comprenant trois conteneurs :

- 1 conteneur pour le verre (Vins, eaux minérales, bocaux, pots, jus de fruit, etc...)
- 1 conteneur pour les journaux, magazines et cartonnettes (Petits cartons d'emballage, carton ondulé, journaux, magazines, feuilles papier, annuaires, enveloppes blanches avec ou sans fenêtre, etc...)
- 1 conteneur pour les emballages ménagers (Produits d'entretien, bouteilles de sodas, cubitainer, lessive, gel douche, bouteilles de lait, boîtes de conserve, flacons métalliques (sirops), aérosols, canettes en aluminium, briques alimentaires (Tétra pack), cartonnettes, etc...)

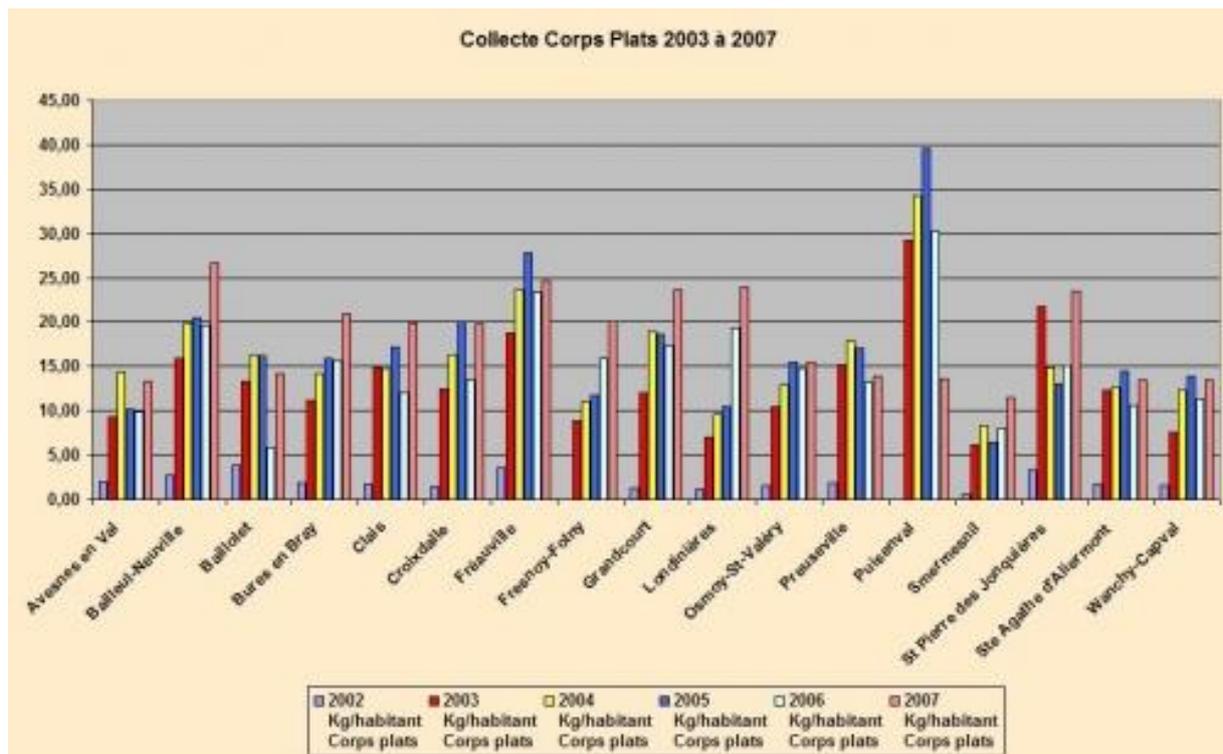
Celui de Londinières se trouve à proximité du Super U.

B. Les statistiques

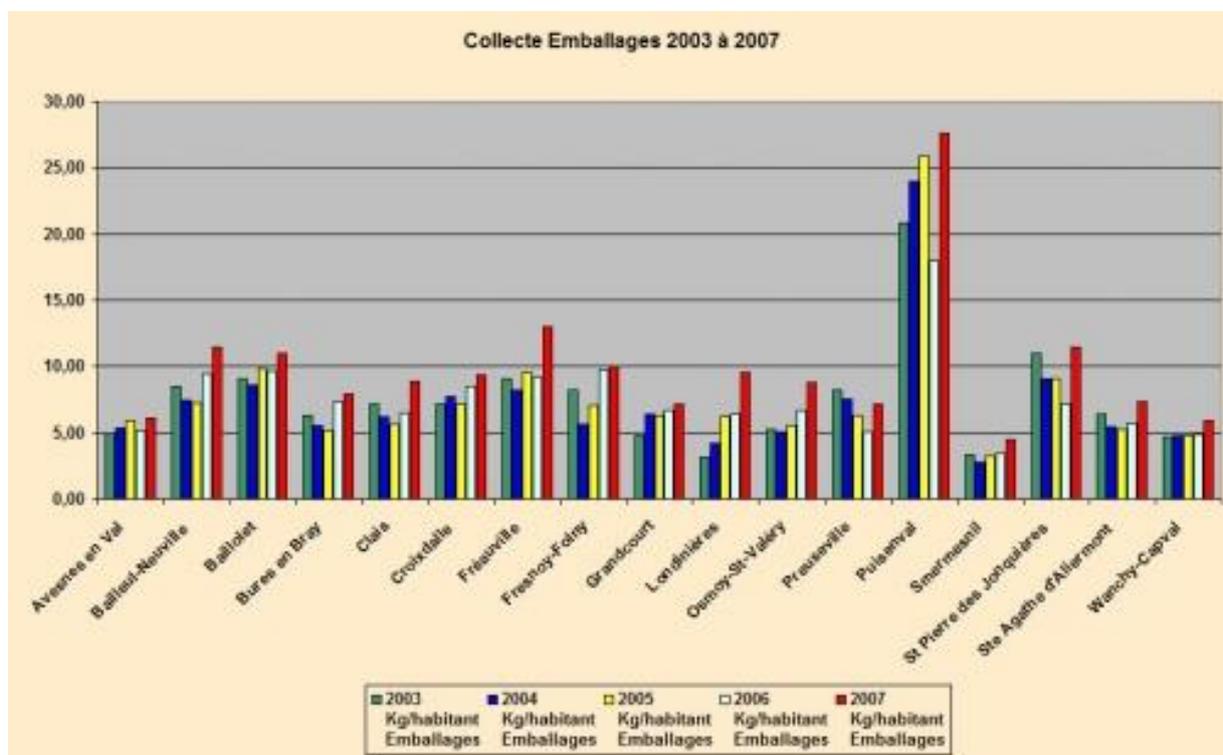
1) Collecte du verre

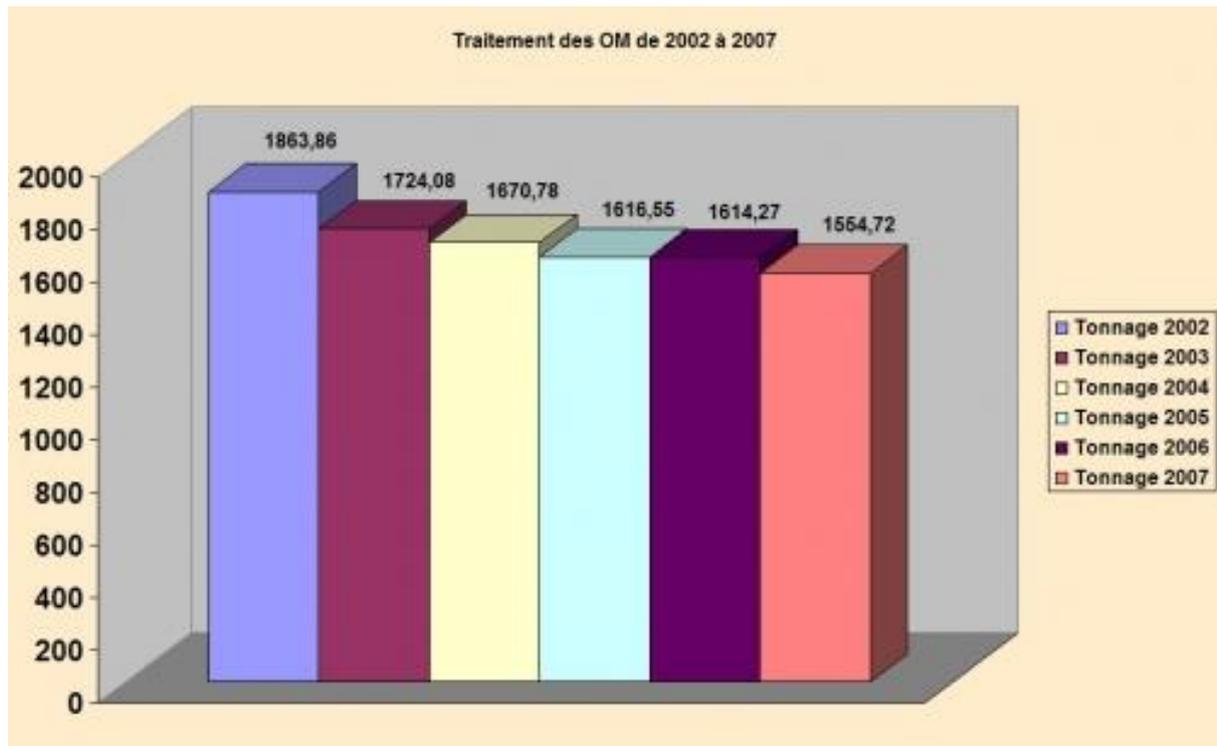


2) Collecte des corps plats



3) Collecte des emballages



4) Traitement des ordures ménagères

On constate que la quantité d'ordures ménagères diminue depuis 2007, elle a été réduite de plus de 300 tonnes.

Plan annexé

- Plan du réseau d'eau potable